

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 58-261-1918 nommant M. Cottier, commis principal des secrétariats généraux, juge suppléant près le tribunal de première instance.

n° 58-261-1918

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 juillet 1918

Numéro JO
n° 261 du 31/07/1918

Date du numéro
31 juillet 1918

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances: Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu les décrets des 4 février 1904 et 25 juillet 1914 portant réorganisation du service de la justice de la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté du 17 octobre 1917 nommant M. Darrigrand, juge suppléant près le tribunal de première instance de Djibouti

Vu l'arrêté du 30 septembre 1912 fixant l'indemnité allouée au juge suppléant : Vu l'état de santé de M. Darrigrand, actuellement juge suppléant

Vu l'avis conforme de M. le Secrétaire général

Sur la proposition du chef du service judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— M. Cottier (Arsène, commis principal des secrétariats généraux, est nommé juge suppléant près le tribunal de première instance de Djibouti. Il aura droit en cette qualité à l'indemnité prévue au budget, en vertu de l'arrêté du 30 septembre 1912 précité. Art. 2.— Avant d'entrer en fonction, M. Cottier prètera le serment prescrit par la loi. Art. 3. — L'arrêté du 17 octobre 1917 susvisé est rapporté en ce qui concerne M. Darrigrand, Art. 4. Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie.

GEFFRIAUD.